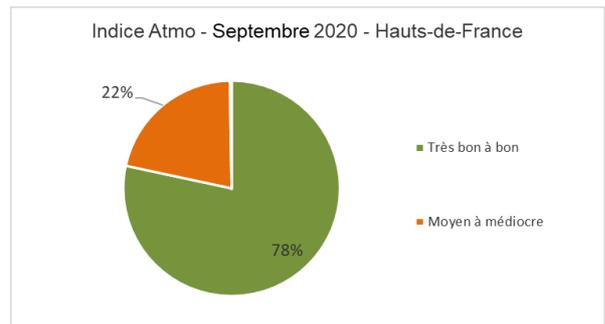


» Septembre 2020

Indices de la qualité de l'air

En septembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France a été plutôt bonne et en légère amélioration par rapport aux mois de juillet et août (pas d'indice mauvais à très mauvais).

Par comparaison à la même période en 2019, la qualité de l'air s'est dégradée. En septembre 2019, 94% des indices étaient « bons à très bons », 4% des indices étaient « moyens à médiocres ». A noter que 2% des indices n'étaient pas calculés.



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO₂, NO₂, O₃, PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	165,6	Saint-Pol-sur-Mer, station urbaine	22/09 à 18h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	174,8	Beauvais Dr Lamotte, station de proximité automobile	14/09 à 18h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	145,3	Cartignies, station rurale	16/09 à 20h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	79,5	Mardyck, station de proximité industrielle	14 septembre	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	55,3	Roubaix Serres, station de proximité automobile	16 septembre	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

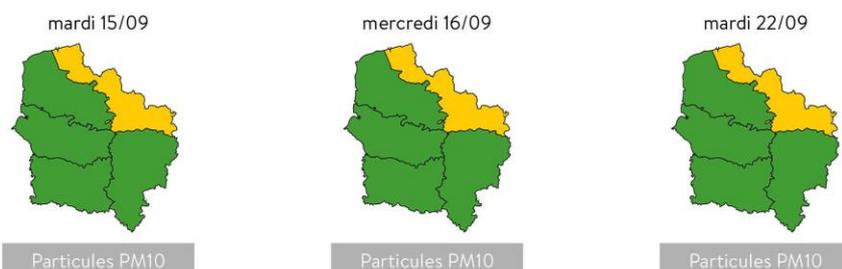
Épisodes de pollution de l'air

En septembre, seul le département du Nord a été touché par des épisodes de pollution aux particules PM10 (inférieures à 10 µm) les 15, 16 et 22 septembre. Ces épisodes sont restés au niveau d'information et de recommandation.

[En savoir plus sur les niveaux d'alerte pollution](#)

2020

Épisode de pollution dans les Hauts-de-France



Polluants concernés :

- ozone (O₃)
- particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
- dioxyde d'azote
- dioxyde de soufre

Niveau :

- pas d'épisode de pollution
- information et recommandation
- alerte sur persistance
- alerte

Légende carte :



Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)



Pollens

En septembre, la région a enregistré un risque d'allergies aux pollens nul à très faible, dû notamment aux pollens d'orties et aux graminées.

Les comptages polliniques ont été stoppés le 24 septembre, marquant la fin de la saison pollinique dans les Hauts-de-France.

Le tableau ci-dessous reprend les indices polliniques pour les capteurs de Lille (59) et d'Amiens (80).



Date	Indice Lille	Indice Amiens	Taxon dominant
4 septembre	1	1	Orties
11 septembre	1	1	Orties
18 septembre	0	1	Orties
24 septembre	/	/	Fin de la saison pollinique



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)